

Rubriques - Cas d'utilisation

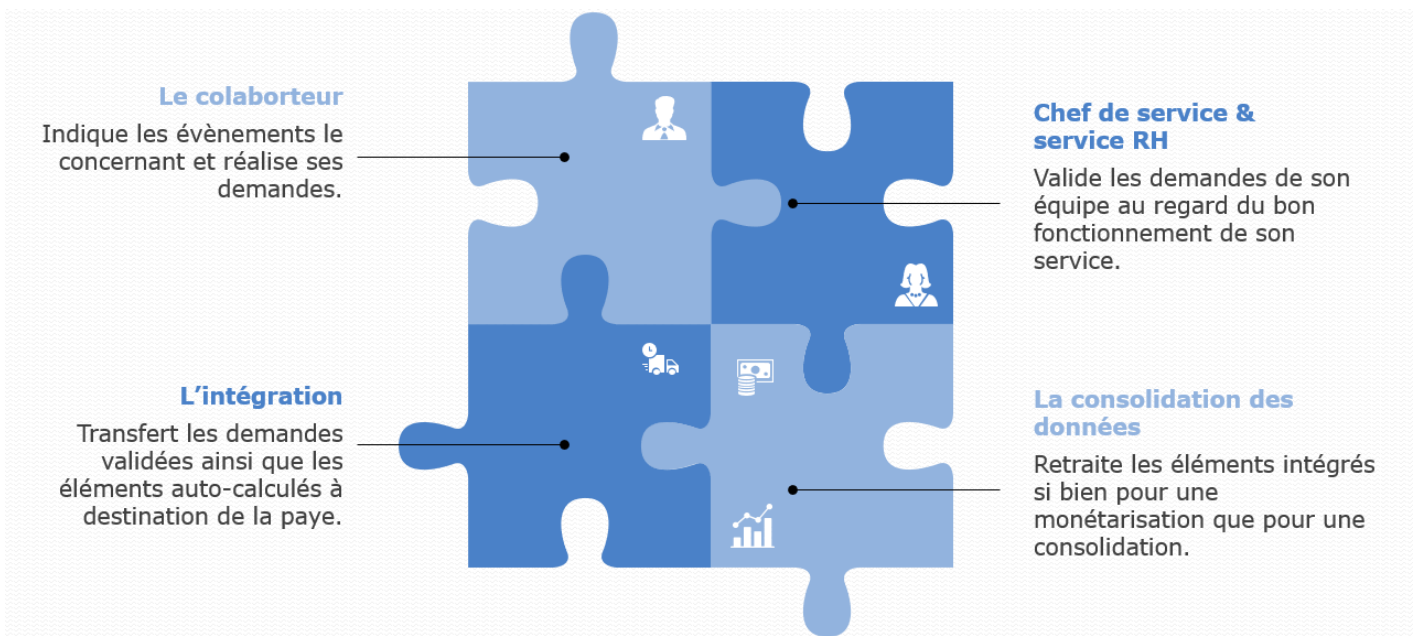
Le paramétrage des rubriques disponible dans la solution iG Ma RH a été étudié pour permettre une intégration des données dans le moteur de calcul de paye via la codification de rubriques de paye et d'absence.

Cette approche ouvre des perspectives concernant l'utilisation du portail que ce soit pour faciliter la remontée des informations provenant des saisies réalisées par les salariés ou pour l'analyse de leur activité.

Le principe

Globalement, la solution GRH permet de codifier des rubriques qui peuvent effectuer des calculs à prendre en compte ou non dans le schéma du traitement des paies. Ces rubriques peuvent être enregistrées dans l'historique de paye, servir d'élément statistique ou piloter le déclenchement et le calcul de rubriques tierces ou alimenter des compteurs de congés.

Les saisies réalisées au niveau du portail, aussi bien par le salarié que le chef de service, constituent un premier niveau d'informations injectables en paye mais pas seulement. Elles impactent la quantification et la qualification de l'activité qui peut être transmise et retraitée dans la solution GRH.



Etude de cas

1) Jours de récupération

Cet exemple illustre l'utilisation de la solution iG Ma RH afin d'alimenter un compteur de jours de récupération en utilisant la un modèle de congés.

La première étape consiste à ajouter une rubrique d'absence non valorisée dans le gestionnaire de rubrique.

Rubrique d'absence_JRSDECL (Déclarer un jour de récupération)

A). Informations générales :

Alias: JRSDECL Ne plus utiliser la rubrique

Désignation: Déclarer un jour de récupération

Type: Absence

Unité d'expression: Jours

Carence possible Carence par défaut: 0

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation A éditer dans le bulletin annexe

sur les formules: DUREE TAUX MONTANT

Libellé de substitution:

Nombre de décimales des taux: 5

B). Mode de prise en compte :

1. Paramétrage de la valorisation :

Valorisée Assistance en saisie de paye Afficher...

Profil comptable Sélectionnez... Pas de profil associé. Sens : Crédit

Taux Base de valorisation [BASE] / Diviseur unitaire [DIVISEUR]

Base du prix de l'heure[B_FXHEURE] / Jours Calendaires

Prise en compte de la base de valorisation a 100 % Nb Heures du contrat

Utiliser le prix de l'heure pour valoriser les durées en heures Paramétrage structures Asso

2. Paramétrage de la déduction :

Déduite

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
----------	-------------	---------	------	------

Mode de calcul par défaut

Durée dans le cycle horaire

Durée en jours ouvrés

Durée en jours ouvrables

Durée calendaire

Proratisation durée calendaire / diviseur de valorisation

Ajustement automatique de la durée valorisée (absence totale sur la période)

Paramètres de répartition

Forcer le rattachement des absences anticipées à la période de paye courante

Utiliser la répartition par période de paye

Utiliser les dates d'arrêté.

Application de l'absence

Contractuelle

Individuelle (à la personne)

Mode de valorisation

Automatique

Jours seulement

Heures seulement

Affichage sur le bulletin

Cette rubrique va permettre, aux salariés autorisés ou au chef de service, la déclaration d'un jour travaillé supplémentaire.

Afin d'intégrer cette rubrique dans un modèle de congés, il est nécessaire d'ajouter une rubrique libre toujours calculée. La formule de cette rubrique doit être alimentée par la durée de la rubrique d'absence précédemment créée.

Rubrique libre _JRS_RECUP (Calcul jours récupération)

Rubrique

Alias: Ne plus utiliser la rubrique

Toujours Calculée

Désignation:

Rubrique en Point: Toujours Valorisée

Multiple instances autorisé: Rubrique d'écrasement

Fréquence de calcul

Jan. Fev. Mars Avr. Mai Juin Jui. Aout Sep. Oct. Nov. Dec.

Niveaux d'utilisation

Convention Grille de Convention Usages établissement

Contrat Saisie de Paye

Alias	Désignation
JRS_RECUP	Calcul jours récupération

Formule de calcul :

1 [_JRSDECL . DUREE]

Commentaires

Maintenant, il faut ajouter le modèle de congés qui va être alimenté par cette rubrique.

Ce modèle de congés est de type autres congés. Il utilise une formule de calcul pour son acquisition qui est la rubrique libre que nous venons de créer.

Saisie d'un modèle de Congés

Saisie d'un modèle de Congés

Type de congé: Alias:

Désignation:

Congés associé à un modèle d'acquisition

Année N - 1 Année N Année N + 1

01/06 31/05

J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J

Détail de l'acquisition

Utiliser une formule pour le calcul:

Arrondir à l'entier supérieur lors de la prise:

Type d'acquisition: Utiliser des acquisitions importées

Acquisition totale sur la période:

	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai
Acquisition Mensuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Acquisition Cumulée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

?

Pensez ensuite à générer la première période d'acquisition du modèle et à affecter ce modèle aux contrats des salariés concernés.

Maintenant, nous allons définir dans la solution iG Ma RH une rubrique d'activité qui va piloter le calcul des durées et qui va être liée à la rubrique d'absence que nous avons ajoutée.

Cette rubrique est saisissable, est en jours, est à prendre en compte comme une activité et est assimilée à du temps de travail. Elle est liée à notre rubrique d'absence "Déclarer un jour de récupération".

Le calcul automatique de sa durée peut être positionné sur le mode de votre choix. Dans le cadre de cet exemple, le calcul est en jours hors-cycle. Cela me permet de m'assurer que la durée sera nulle si un salarié pose cette activité sur un jour travaillé habituellement.

Pensez ensuite à activer votre nouvelle rubrique et à l'ajouter dans les rôles concernés pour autoriser soit les salariés soit les chefs de service à l'utiliser.

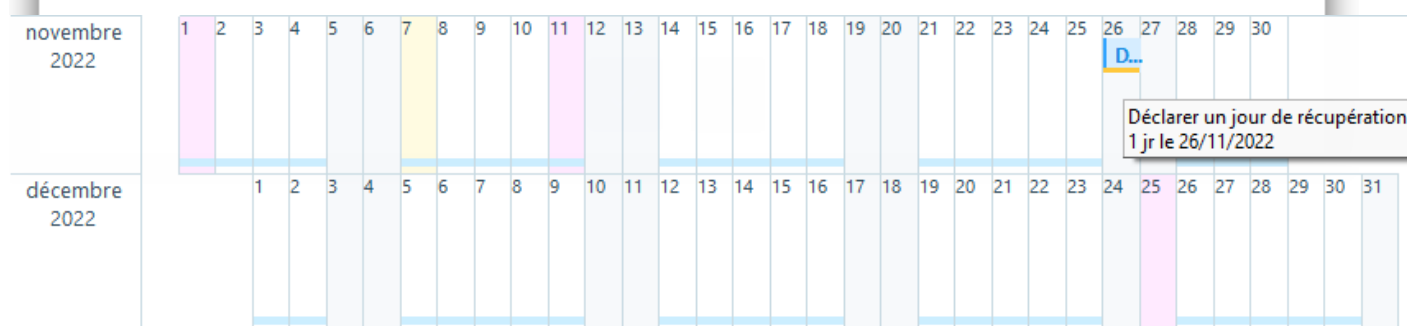
Maintenant, en allant sur l'agenda, il est possible de saisir une journée d'activité utilisant cette rubrique.

Lors de l'intégration des EVP en paye, je vais retrouver cette saisie dans la liste et pouvoir l'intégrer en paye.

The screenshot shows the configuration of an activity named "jours de récupération". The activity is set to be "Saisissable" (saisissable) and "en jours" (in days). It is checked to be "Prendre en compte comme une activité" (taken into account as an activity) and "Lier à une rubrique de paye" (linked to a payroll category). The linked payroll category is "Absence". Below the configuration, there are options for "Opérations disponibles" (available operations): Intégrer (Integrate), Refuser (Refuse), Anomalies, Exporter... (Export...), and Historique... (History...). There are also checkboxes for "Inclure les demandes non validées" (include unvalidated requests), "Autoriser l'intégration des alertes" (allow alert integration), "Inclure les éléments déjà intégrés" (include already integrated elements), "Traiter les éléments saisissables" (process saisissable elements), "Traiter les éléments calculés" (process calculated elements), and "Avec recalcul" (with recalculation). A "Rafraîchir" (Refresh) button is also present.

Personne							Variable			Demande				
Structure	Matricule	Nom	Prénom	Numéro Ctr.	Service	Absence	Alias Rub.	Libellé	Début	Fin	Durée Jrs	Durée Hrs	Valeur	
ET97/SE98	032500	MALONE	gaspard	1.1.0	DEVELOPPEMENT	Oui	_RSDECL	Déclarer un jour de récup...	26/11/2022	26/11/2022	1,00			
Total												1,00 yrs	0,00 hrs	

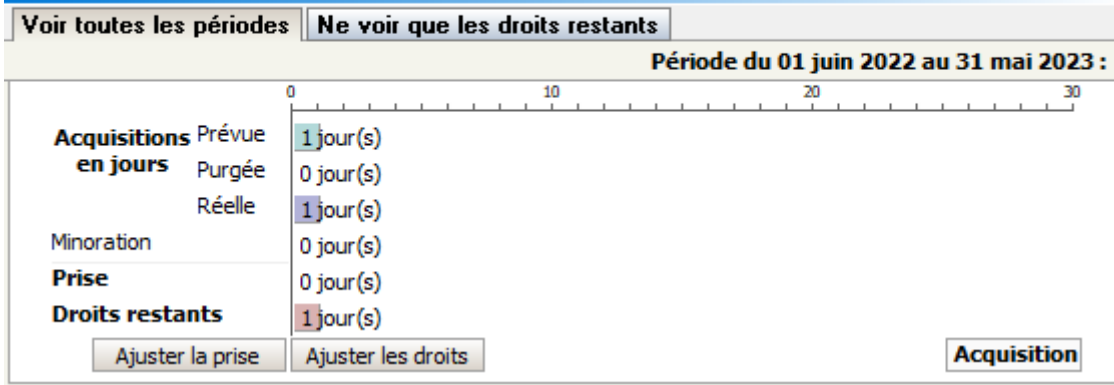
Après intégration, l'absence est présente sur la fiche contractuelle du salarié.



Il nous reste à réaliser une évaluation de la fiche pour mettre à jour l'acquisition du congés.

Détail des acquisitions :

Jours de récupération(JRSRECU)
Gaspard MALONE



Si ensuite vous désirez afficher ce compteur sur le portail, il suffit de modifier la gestion des congés dans ce sens.

	En cours d'acquisition			Droits actuellement autorisés					
	Acquis	Pris	Solde	Acquis	Pris	Minorations	Solde	Antérieur	Total
Congés payés annuels	10,4	0,0	10,4	25,0	15,0	0,0	10,0	0,0	10,0
Congés d'ancienneté	4,0	0,0	4,0	4,0	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Congés RTT - 10 Jrs	4,2	2,0	2,2	10,0	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Récup. Forfait jours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Jours de récupération	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total			17,6				10,0	0,0	10,0

Ce mécanisme peut être utilisé pour piloter un compteur en heures.

2) Heures travaillées complémentaires

Cet exemple illustre l'utilisation de la solution iG Ma RH afin de permettre aux salariés la saisie des heures complémentaires.

Le principe est de pouvoir récupérer les saisies au préalable validées par le responsable et de les ventiler à 25 ou 50 % en fonction du nombre d'heures totales réalisées sur la période avec un changement au bout de huit heures.

Pour commencer, il faut ajouter dans la solution GRH une rubrique de paye saisissable en variable de paye qui sera le réceptacle des données lors de l'intégration. Elle ne participe pas au calcul du brut ni d'aucune autre rubrique.

Rubrique

Alias Ne plus utiliser la rubrique

Désignation

Sens : Débit Crédit

Rubrique en Point Rubrique en Heure Toujours Valorisée
Unicité à l'édition Multiples instances autorisé Rubrique d'écrasement
Désactiver dans les bulletins de régularisation

Imprimer sur le bulletin sous contrôle de valorisation sur les formules : BASE TAUX
Via une condition utilisateur MONTANT

Ne pas appliquer l'historisation conditionnelle

Fréquence de calcul

Niveaux d'utilisation

Convention Grille de Convention Usages établissement
Contrat Saisie de Paye

Rubrique associée

Profil comptable Pas de profil associé.

Ensuite, il faut ajouter un rubrique dans la solution iG Ma RH afin de permettre la saisie et de lier celle-ci avec notre rubrique de paye.

Cette rubrique ne doit pas être à prendre en compte comme une activité.

Création d'une rubrique

Libellé * Prendre en compte comme une activité.

Type de rubrique web * Assimilé à du temps de travail.

Unité * Sur le lieu de travail.

Valeur à intégrer * Lier à une rubrique de paye

Type de rubrique de paye

Rubrique de paye

Après avoir autorisé cette rubrique dans la gestion des rôles, les salariés peuvent la saisir.

Créer un événement

Lors de l'évènement, les heures travaillées en heures hors-cycle pour cet évènement de 20h00 à 21h30 donne 1.5 heures.

Libellé	Début	Fin	Durée Jrs	Durée Hrs	Valeur
Heures déclarées provena...	18/11/2022	18/11/2022		1,50	

Heures travaillées

Maintenant, nous allons ajouter deux rubriques par duplication de H_COMP25 :

- **_H_COMP_25** : Heures complémentaires à 25%
- **_H_COMP_50** : Heures complémentaires à 50%

La base de ces deux rubriques rentrent dans les cumuls suivants :

Rubrique	Désignation	Formule	Taux	Sens
NBHRSCOMPL	Heures complémentaires	MONTANT	100	+
NB_HEURES	Nombre d'heures du mois	MONTANT	100	+

Elles doivent être marquées "toujours valorisée" puisqu'elles vont être déclenchées automatiquement en fonction de la présence de la rubrique **_H_TRAV_PORT** provenant de l'intégration.

Concernant la formule de calcul de leur base, on obtient le texte ci-dessous :

Heures à 25% :

On prend le différentiel entre le nombre d'heures complémentaires du mois et celles intégrées du portail le tout plafonné à 8.

```
1 DECLARER(HRSCOMP) /* Heures complémentaires du mois sans celles provenant du portail */
2 DECLARER(HRS25) /* Heures à 25% c-a-d les huit premières heures */
3
4 AFFECTER(HRSCOMP;
5 EXCLURE([NBHRSCOMPL.MONTANT];[_H_COMP_25.BASE])
6 )
7
8 AFFECTER(HRS25;
9 SI(:HRSCOMP < 8)
10 alors(
11 MINIMUM(MAXIMUM([_HRS_TRAV_PORT.MONTANT] - :HRSCOMP; 0);8)
12 )
13 sinon(0)
14 )
15
16 /* Retourne les heures à 50% */
17
18 :HRS50
19
```

Heures à 50% :

On prend les heures complémentaires du mois augmentées des heures intégrées du portail auxquelles on retire 8 (en s'assurant que le résultat n'est pas négatif).

```
1  DECLARER(HRSCOMP) /* Heures complémentaires du mois sans celles provenant du portail */
2  DECLARER(HRS50)   /* Heures à 50% c-a-d les heures au delà de huit heures */
3
4  AFFECTER(HRSCOMP;
5     EXCLURE([NBHRSCOMPL.MONTANT];[_H_COMP_25.BASE])
6  )
7
8  AFFECTER(HRS50;
9     SI(:HRSCOMP > 8)
10    alors(
11       [_HRS_TRAV_PORT.MONTANT]
12    )
13    sinon(
14       MAXIMUM(0; :HRSCOMP + [_HRS_TRAV_PORT.MONTANT] - 8)
15    )
16  )
17
18 /* Retourne les heures à 50% */
19
20 :HRS50
21
```

Ces deux rubriques vont ainsi se calculer et être prises en compte dans la rémunération en fonction des situations.

3) Titre restaurant

Cet exemple illustre l'utilisation d'une rubrique calculées.

Si nous partons du postulat que le nombre de titre restaurant à donner au salarié correspond à son nombre de jour entier de présence sur son lieu de travail, il est possible d'alimenter automatiquement la rubrique NBTICKETRESTO.

Il faut ajouter une rubrique dans la solution iG Ma RH.

Cette rubrique doit être de type calculé, en jours et utilisant la valeur à intégrer "Nombre de jours entier de présence". Ensuite, il suffit de la lier avec la rubrique de paye NBTICKETRESTO.

Création d'une rubrique

Libellé * ?

Type de rubrique web * ?

Unité * ?

Valeur à intégrer *

Prendre en compte comme une activité.

Assimilé à du temps de travail.

Sur le lieu de travail.

Lier à une rubrique de paye

Type de rubrique de paye

Rubrique de paye * ✕

NBTICKETRESTO - Nombre de tickets restaurant

Commentaires

Lors de l'intégration, en laissant l'option "Traiter les éléments calculés", vous obtenez l'initialisation des saisies.

Personne		Variable		Demande				
Nom	Prénom	Alias Rub.	Libellé	Début	Fin	Durée Jrs	Durée Hrs	Valeur
HILL	sidonie	NBTICKETRESTO	Nombre de tickets restaurant	01/11/2022	30/11/2022	20,00		
DAWSON	berthe	NBTICKETRESTO	Nombre de tickets restaurant	01/11/2022	30/11/2022	20,00		
KELLY	géraud	NBTICKETRESTO	Nombre de tickets restaurant	01/11/2022	30/11/2022	12,00		
SANCHEZ	arnaudd	NBTICKETRESTO	Nombre de tickets restaurant	01/11/2022	30/11/2022	12,00		
BURGESS	sandrine	NBTICKETRESTO	Nombre de tickets restaurant	01/11/2022	30/11/2022	12,00		
OLIVER	olivier	NBTICKETRESTO	Nombre de tickets restaurant	01/11/2022	30/11/2022	20,00		
POOLE	micheline	NBTICKETRESTO	Nombre de tickets restaurant	01/11/2022	30/11/2022	20,00		
ROGERS	thérèse	NBTICKETRESTO	Nombre de tickets restaurant	01/11/2022	30/11/2022	12,00		
WRIGHT	jacinthe	NBTICKETRESTO	Nombre de tickets restaurant	01/11/2022	30/11/2022	12,00		

Le nombre de jours entier de présence est entièrement lié quant à lui au paramétrage des rubriques d'activité et l'option "Sur le lieu de travail".

Revision #15

Created 7 November 2022 11:22:38 by Christophe.F

Updated 3 March 2026 14:52:28 by Stephane DUBOIS